



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 143 et 155 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2009/10	560 978 700 dollars
Dépenses de 2009/10	541 809 500 dollars
Solde inutilisé de 2009/10	19 169 200 dollars
Crédit ouvert pour 2010/11	524 000 000 dollars
Dépenses prévues pour 2010/11 ^a	514 485 300 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11 ^a	9 514 700 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	540 836 400 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12	522 229 130 dollars

^a Prévisions au 31 mars 2011 (voir annexe I).



I. Introduction

1. **On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 34, 36, 37 et 43 des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 18 607 270 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/727).**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MINUL et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/727), le Comité consultatif a pris en considération les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à la Mission et fait à ce sujet les observations énoncées au paragraphe 51 ci-dessous. Son rapport concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2010 a été publié sous la cote A/65/782. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUL figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

5. Par sa résolution 63/296, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 560 978 700 dollars (montant net : 549 848 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Le montant brut des dépenses de cet exercice s'est établi à 541 809 500 dollars (montant net : 530 317 800 dollars). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 19 169 200 dollars, représente en valeur brute 3,4 % du crédit ouvert. Une analyse des écarts est présentée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 (1^{er} juillet 2009-30 juin 2010) (A/65/620).

6. La sous-utilisation des crédits ouverts s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

a) Contingents (15 323 200 dollars) : la réduction plus rapide que prévu des effectifs déployés et l'achèvement de la troisième phase du retrait de la composante militaire de la Mission entre octobre 2009 et mai 2010 ainsi que le rapatriement de 100 membres de la garde militaire chargée de la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone en février 2010 expliquent les économies réalisées au titre du remboursement du coût des contingents, des voyages à l'occasion des relèves et du rapatriement et du matériel leur appartenant. Neuf mille deux cent vingt-huit militaires ont été déployés effectivement, contre un effectif prévu de 9 635 hommes (A/65/620, par. 42);

b) Personnel recruté sur le plan international (5 989 800 dollars) : le chiffre inférieur aux prévisions est dû à un taux de vacance de postes effectif, 18,6 %, plus élevé que le taux de 15 % retenu pour l'établissement du budget (ibid., par. 48);

c) Communications (4 121 800 dollars) : les économies réalisées au titre du soutien logistique autonome des contingents s'expliquent par la diminution plus rapide que prévu des effectifs et par le fait que plusieurs unités n'étaient pas complètement autonomes, notamment s'agissant du matériel de transmission à haute fréquence, ainsi qu'à la diminution des dépenses au titre des communications commerciales, des services d'appui et des pièces de rechange (ibid., par. 60);

d) Services médicaux (1 662 300 dollars) : les économies au titre du remboursement du matériel de soutien autonome appartenant aux contingents tiennent essentiellement à la réduction plus rapide que prévu des effectifs (ibid., par. 62).

7. Ces économies ont été partiellement annulées par des dépassements de crédits aux rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructures (3 398 100 dollars) : le dépassement tient à la consommation plus élevée que prévu de combustible et aux demandes de remboursement des mesures de sécurité applicables au domicile des observateurs militaires, des officiers d'état-major, des membres de la Police des Nations Unies et des agents de l'administration pénitentiaire (A/65/620, par. 54);

b) Transports terrestres (2 781 100 dollars) : l'écart enregistré à cette rubrique s'explique principalement par des dépenses plus importantes que prévu concernant le carburant, l'huile et les lubrifiants ainsi que l'achat de véhicules, différentes catégories de véhicules ayant eu un prix unitaire supérieur aux prévisions (ibid., par. 56);

c) Transports aériens (3 521 900 dollars) : l'écart enregistré à cette rubrique s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu concernant la location et l'exploitation des hélicoptères de la Mission en raison des coûts garantis de la flotte et de l'heure de vol, plus élevés que prévu, au titre de nouveaux contrats ayant pris effet en janvier 2010 et de dépenses plus élevées que prévu concernant le combustible d'aviation (ibid., par. 57).

8. On trouvera dans la section ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juin 2011 au 30 juin 2012 (A/65/727), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/65/620) au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 13 avril 2011, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUL, depuis sa création, s'établissait à 5 002 485 700 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 4 883 233 000 dollars, le solde de trésorerie de la Mission se montant à 119 252 700 dollars. Après déduction de la réserve de fonctionnement de 82 275 000 dollars pour trois mois, il restait un solde disponible de 198 000 000 dollars, soit un montant suffisant pour faire face à la prochaine échéance de remboursement des pays fournisseurs de contingents, en avril 2011.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 9 844 800 dollars était dû au titre des contingents, au 14 avril 2011 et de 23 021 900 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents, au 15 avril 2010. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 104 demandes d'indemnisation d'un montant estimatif de 3 643 800 dollars avaient été réglées depuis la création de la Mission et 17 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que ces demandes d'indemnisation seront réglées sans tarder.**

11. Le Comité consultatif a appris qu'au 31 mars 2011, l'occupation des postes pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissait comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>
Observateurs militaires	133	137	(3,0)
Contingents	7 969	7 775	2,4
Police des Nations Unies	498	477	4,2
Unités de police constituées	845	846	(0,1)
Personnel fourni par les gouvernements	32	24	25,0
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	541	468	13,5
Personnel recruté sur le plan national	1 040	981	5,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	–
Personnel recruté sur le plan local	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	237	217	8,4

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de la période, de l'effectif autorisé.

12. Un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice, comportant les motifs des variations (voir annexe I) a été soumis au Comité consultatif. Au 31 mars 2011, les dépenses s'élevaient à 343 974 700 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses s'établirait à 514 485 300 dollars, contre des crédits de 524 000 000 dollars, le solde inutilisé prévu s'élevant donc à 9 514 700 dollars, soit 1,8 %.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Mandat et résultats prévus

13. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été défini par le Conseil de sécurité dans la résolution 1509 (2003). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 septembre 2011, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1938 (2010). La Mission a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre l'objectif général qui est la promotion du processus de paix au Libéria. Les tableaux relatifs à la budgétisation axée sur les résultats présentent les réalisations et les

produits, ventilés en quatre composantes (secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui) (A/65/727, par. 1 à 3).

14. Au paragraphe 2 de sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a autorisé la Mission à aider le Gouvernement libérien, sur sa demande, à préparer les élections présidentielles et législatives de 2011 en fournissant un soutien logistique, notamment pour faciliter l'accès aux régions reculées, en coordonnant l'assistance électorale internationale et en aidant les institutions et les partis politiques libériens à créer un climat propice au déroulement pacifique des élections. En outre, au paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil a approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à faire de la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques un critère déterminant pour la réduction future des effectifs de la Mission. Les renseignements concernant la préparation des élections figurent aux paragraphes 48 à 51 du rapport périodique du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2011/72).

15. Au paragraphe 5 de sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a également prié le Secrétaire général d'établir, en coordination avec le Gouvernement libérien, un plan commun de transition aux fins du transfert des responsabilités en matière de sécurité intérieure de la Mission aux autorités nationales compétentes; il l'a prié en outre, au paragraphe 9, de réviser les objectifs actuels de manière à y inclure des objectifs de transition. Les progrès concernant la planification de la transition sont décrits aux paragraphes 66 à 68 du rapport périodique du Secrétaire général au Conseil (S/2011/72) et les objectifs de la MINUL pour la transition sont présentés à l'annexe I de ce rapport. Dans cette annexe, il est indiqué que l'objectif stratégique de l'ONU consiste à aider le Gouvernement libérien à consolider la paix et à stabiliser la situation en matière de sécurité, en coopération avec les institutions nationales aptes à assurer le maintien de la sécurité et de la stabilité, indépendamment d'une mission de maintien de la paix.

16. Le Secrétaire général fournit des précisions sur les hypothèses retenues aux fins de la prévision des ressources nécessaires et activités d'appui de la Mission aux paragraphes 8 à 31 de son rapport sur le projet de budget pour l'exercice 2011/12 (A/65/727). La situation générale du Libéria, telle que décrite dans ce document, est stable mais fragile et des progrès doivent être réalisés dans un certain nombre de domaines, tels que l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale. Le Comité consultatif relève dans le projet de budget que, après la mise en place, en janvier 2012, d'un nouveau Gouvernement, le Secrétaire général déploiera au Libéria une mission qui sera chargée d'effectuer une évaluation technique approfondie en vue de formuler des recommandations, à l'intention du Conseil de sécurité, sur la poursuite de la réduction des effectifs de la Mission et son retrait, compte tenu de ce que seront alors les conditions de sécurité (ibid., par. 19). **Le Comité consultatif compte que les incidences financières et administratives de cette évaluation seront portées en temps voulu à l'attention de l'Assemblée générale.**

17. Des renseignements concernant la coopération entre missions de la région sont présentés aux paragraphes 32 et 33 du rapport du Secrétaire général. Le Secrétaire général indique que, dans le cadre du mandat de la MINUL, la coordination régionale continue d'assurer une unité d'action avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) ainsi que d'autres entités des Nations Unies présentes dans la sous-région. Cette coordination prend la forme de réunion des chefs des missions en Afrique de l'Ouest ainsi que d'une réunion annuelle de coordination

avec les composantes d'appui des missions concernées. En outre, des patrouilles communes avec l'ONUCI et les forces armées des Gouvernements guinéen et sierra-léonais sont réalisées le long des frontières.

B. Ressources nécessaires

18. Le projet de budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 se monte à 540 836 400 dollars, dont 528 454 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission, 12 381 600 dollars au titre de l'appui électoral que doit fournir la Mission, non compris les contributions volontaires en nature budgétisées, d'une valeur de 52 800 dollars. Les ressources proposées, 540 836 400 dollars, font apparaître une augmentation de 16 836 400 dollars, soit 3,2 % en chiffres bruts, par rapport au crédit de 524 000 000 dollars ouvert en 2010/11. Les contributions non budgétisées au titre de l'accord type sur le statut des forces sont estimées à 3 072 500 dollars, y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et le montant estimatif des droits et taxes sur les transports aériens et maritimes dont la Mission est exemptée (A/65/727, par. 94).

19. Le projet de budget pour l'exercice 2011/12 prévoit le déploiement de 133 observateurs militaires, 7 819 membres de contingents, 498 membres de la Police des Nations Unies, 845 membres d'unités de police constituées, 32 agents/membres de l'administration pénitentiaire, fournis par des gouvernements, 519 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 062 agents recrutés sur le plan national, 3 postes de temporaire (autre que pour les réunions) et 237 Volontaires des Nations Unies. En outre, 26 postes de temporaire (6 agents des services généraux recrutés sur le plan international et 20 Volontaires des Nations Unies) sont prévus pour les activités d'appui électoral de la Mission (voir A/65/727, résumé).

20. Les principales augmentations envisagées pour 2011/12 apparaissent aux postes installations et infrastructures (15 362 100 dollars), transports aériens (12 525 400 dollars) et transports terrestres (1 818 600 dollars); elles sont compensées en partie par des diminutions au titre des contingents (9 742 300 dollars), du personnel recruté sur le plan local (2 232 800 dollars), des services médicaux (1 877 700 dollars) et des communications (1 020 200 dollars). Une analyse des variations est présentée à la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/65/727).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	133	133	–
Contingents	7 969	7 819	(150) ^b
Police des Nations Unies	498	498	–
Unités de police constituées	845	845	–
Personnel fourni par des gouvernements (spécialistes des questions pénitentiaires)	32	32	–
Total	9 477	9 327	(150)

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

^b Voir par. 22 du présent rapport.

21. Les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élèvent à 229 215 200 dollars, soit une diminution de 9 698 100 dollars, ou 4,1 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11. Un taux de vacance de 2 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives aux observateurs militaires et aux contingents, de 5 % pour celui des dépenses relatives à la Police des Nations Unies et de 8 % pour les dépenses relatives au personnel fourni par des gouvernements (spécialistes des questions pénitentiaires).

22. Le Secrétaire général indique que la diminution des ressources demandée pour 2011/12 tient essentiellement à la réduction envisagée des effectifs des contingents, compte tenu du rapatriement de 150 hommes de la garde militaire déployée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone au cours du premier trimestre de 2011 (A/65/727, par. 105). À ce propos, le Comité consultatif constate que, dans sa résolution 1971 (2011) du 3 mars 2011, le Conseil de sécurité a décidé d'annuler l'autorisation qu'il a donnée à la MINUL au paragraphe 5 de la résolution 1626 (2005) et a prié la MINUL de retirer, au plus tard le 7 mars 2011, le personnel militaire qui assure la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

23. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice 2009/10 que le cadre de suivi des projets du plan stratégique quinquennal de la Police nationale libérienne porte sur 133 projets, dont 12 ont été menés à bien pendant la période considérée (réalisation escomptée 1.3). **À cet égard, le Comité consultatif invite la Mission à achever les projets prévus dans les délais fixés.**

Programme de validation des compétences des agents de la Police nationale libérienne

24. Le Comité consultatif note dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2009/10 que la MINUL a fourni à la Police nationale libérienne un appui concernant la validation des compétences et la délivrance de certificats d'aptitude et de vérification des compétences aux nouvelles recrues, l'examen final précédant la délivrance des certificats étant progressivement introduit vers la fin de la période de transition (A/65/620, réalisation escomptée 1.3). Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que la Police nationale libérienne restait tributaire de la composante police de la MINUL aux fins d'un appui opérationnel car d'importantes carences dans les domaines de la structure et de l'infrastructure, telles que le manque de moyens, de réseaux de transmission, de transports, de véhicules et de capacités opérationnelles, l'empêchaient d'étendre son action hors de la capitale. Des mesures visant à combler ces lacunes étaient en cours et l'évaluation des compétences des agents de la Police nationale libérienne pourrait être entreprise seulement lorsque les mesures d'appui auraient été exécutées et que les agents auraient pu être à l'œuvre. En outre, les opérations de délivrance de certificats seraient effectuées vers la fin de la période de transition de la Mission. **Le Comité consultatif invite la Mission à prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir tout l'appui requis à la Police nationale libérienne, de telle sorte que le processus de renforcement des capacités soit achevé comme il convient et dans les meilleurs délais.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	541	519	(22)
Personnel recruté sur le plan national	1 040	1 062	22
Volontaires des Nations Unies	237	257	20
Postes de temporaire	3	9	6
Total	1 821	1 847	26

25. Le montant demandé au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 122 163 900 dollars, dont 120 900 900 dollars pour le fonctionnement de la Mission et 1 263 000 dollars pour l'appui électoral qu'elle doit fournir. Ce montant représente une diminution de 1 632 700 dollars, ou 13 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11. Un taux de vacance de postes de 15 % a été appliqué aux estimations relatives au personnel recruté sur le plan international, de 10 % au personnel recruté sur le plan national, de 7 % aux agents des services généraux recrutés sur le plan local et de 8 % aux Volontaires des Nations Unies.

26. Le Comité consultatif a noté, à la lecture du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10, que les taux de vacance enregistrés à la Mission pour toutes les catégories de personnel se sont améliorés par rapport à l'année précédente, à l'exception du personnel civil recruté sur le plan international, dont le taux de vacance effectif a été de 18,6 %, contre un taux de 15 % retenu pour l'établissement du budget. Le Comité consultatif note en outre que pendant l'exercice en cours, le taux de vacance du personnel recruté sur le plan international est tombé à 13,5 % au 31 mars 2011 (voir par. 11 du présent rapport). **Le Comité prend acte de l'amélioration des taux de vacance de postes à la MINUL et encourage la Mission à poursuivre ses efforts en la matière.**

27. Il a été indiqué au Comité consultatif que la diminution des ressources demandées pour 2011/12 est essentiellement imputable à la réduction des besoins en conséquence de la suppression de la prime de risque, depuis le 1^{er} septembre 2010, précédemment versée au personnel recruté sur le plan international (6 930 200 dollars) et au personnel recruté sur le plan national (2 078 700 dollars). Cette diminution est compensée en partie par des augmentations au titre a) des dépenses communes de personnel relatives au personnel recruté sur le plan international (7 787 000 dollars), imputables à l'augmentation du taux de base (89,4 %) contre 71 % en 2010/11, compte tenu des dépenses moyennes en 2009/10 et en 2010/11, des crédits spécifiques ayant été demandés au titre des prestations visées dans la résolution 65/248 de l'Assemblée générale; et b) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (616 200 dollars) pour 6 postes de temporaire recruté sur le plan international en vue d'appuyer les élections nationales.

Recommandations concernant les postes

28. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. Une description détaillée des modifications proposées au titre de chaque élément est fournie dans le budget de la

Mission (A/65/727). Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le niveau d'effectifs proposés représente une augmentation nette de 26 postes. **Le Comité consultatif ne présente pas d'objections aux modifications qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs en 2011/12, à l'exception des mentions figurant aux paragraphes 34, 36 et 37 ci-après.**

29. Comme suite à la résolution 65/248 (sect. C) sur l'harmonisation des conditions d'emploi des fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en poste dans des lieux d'affectation famille non autorisée, le Secrétaire général propose d'abolir 10 postes (2 P-3, 4 P-2 et 4 agents du Service mobile) et de transformer 22 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12 (A/65/727, par. 27). **Les vues et observations du Comité consultatif relatives à l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale seront consignées dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

Bureau du chef de la Police des Nations Unies

30. Le Secrétaire général propose de créer 10 nouveaux postes (1 P-5, 5 P-4 et 4 P-3) au Bureau du chef de la Police des Nations Unies, pour remplir les fonctions ci-après (A/65/727, par. 46 à 51) :

- a) Un conseiller pour la réforme de la police (P-5);
- b) Un conseiller pour les questions de frontières et d'immigration (P-4);
- c) Un directeur des programmes de la police (P-4);
- d) Un responsable de la formation de la police (P-4);
- e) Un fonctionnaire des finances et du budget (P-4);
- f) Un conseiller en procédures pénales (P-4);
- g) Un spécialiste des ressources humaines (P-3);
- h) Un fonctionnaire de l'information (P-3);
- i) Un spécialiste de la logistique (P-3);
- j) Un spécialiste des technologies de l'information et des communications (P-3).

D'après le Secrétaire général, l'objectif poursuivi en envisageant de créer des nouveaux postes est de renforcer l'appui consultatif technique à la Police nationale libérienne et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 9 de sa résolution 1938 (2010). À ce propos, le Comité consultatif rappelle que la formation de la Police nationale libérienne est une activité permanente de la Mission depuis sa création.

31. Le Comité consultatif a cherché à obtenir des renseignements sur l'appui fourni par d'autres organismes des Nations Unies et des donateurs à la Police nationale libérienne. Il a été informé que plusieurs donateurs bilatéraux et organismes des Nations Unies fournissaient diverses formes d'appui en matière de renforcement des capacités à la Police nationale libérienne. Ces activités

comprenaient notamment une formation de base à la médecine légale, un cours spécial à l'intention des gradés de haut niveau, la fourniture d'une formation et de matériel au Groupe d'appui à la police et le détachement de conseillers hors classe auprès des hauts gradés de la Police nationale. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni un appui aux fins de la construction de l'Académie de la Police nationale et de commissariats et de casernes, de la rénovation du siège de la police et de l'achat de véhicules et de matériel. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a joué un rôle dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et a notamment contribué, conjointement avec la MINUL, à la création de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale. Toutefois, d'après le Secrétaire général, l'appui fourni ne saurait être considéré comme global car nombre de programmes, limités à un petit nombre de domaines spécifiques, sont plutôt élémentaires, temporaires et réalisés sur une base circonstancielle. **Le Comité consultatif, prenant en compte les activités de formation réalisées par divers organismes et donateurs, estime qu'il conviendrait de coordonner et de renforcer davantage la coopération s'agissant desdites activités de formation, de manière à mieux répondre aux besoins de la Police nationale libérienne, tout en dispensant une formation de la manière la plus économiquement rationnelle.**

32. Le Comité consultatif a également cherché à savoir s'il était possible que les 10 fonctions envisagées soient remplies par du personnel détaché temporairement ou par des consultants. Il lui a été indiqué qu'il était difficile d'obtenir les compétences spécialisées nécessaires pour les 10 postes parmi les ressources disponibles dans les missions ou au Siège, car la durée des tâches était supérieure aux délais normalement autorisés pour des affectations temporaires. Il a également été précisé au Comité qu'il était généralement difficile à des consultants d'entreprendre des activités de renforcement des capacités de cet ordre, qui nécessitaient une coopération active et étroite avec la Police nationale libérienne, car, les consultants étant généralement considérés comme des partenaires extérieurs, il leur était difficile d'obtenir le degré nécessaire d'acceptation et de confiance.

33. Tout en étant conscient du rôle important de la Mission en matière de renforcement des capacités de la Police nationale libérienne, le Comité consultatif note que la création de 10 nouveaux postes est proposée alors que la Mission est en phase de retrait et qu'elle a fourni formation et appui à la Police nationale libérienne pendant des années, depuis sa création. En outre, le Comité estime que quatre des fonctions envisagées, à savoir celles de fonctionnaire des finances et de budget, de spécialiste des ressources humaines, de spécialiste de l'information et de spécialiste des techniques des communications et de l'information, ne relèvent pas spécifiquement de la police et nécessitent des compétences d'ordre plus général. Le Comité note en outre que le Bureau du chef de la Police des Nations Unies comporte actuellement 10 postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux) (A/65/727, par. 49) et que l'effectif envisagé de la Mission pour l'exercice 2011/12 comprendrait 47 postes à la Section des finances, 61 postes à la Section de la gestion des ressources humaines, 64 postes au Bureau des communications de l'information et 138 postes à la Section des communications et des services informatiques (voir A/65/727, annexe II).

34. Compte tenu des facteurs mentionnés aux paragraphes 30 à 33 ci-dessus, le Comité consultatif estime que la Mission devrait s'employer davantage à exécuter les fonctions qui ne relèvent pas spécifiquement de la police au moyen

des ressources dont elle dispose. Il estime également que la Mission devrait faire preuve de davantage d'initiative et continuer à chercher à obtenir les compétences requises auprès des pays fournisseurs d'effectifs de police. Le Comité consultatif recommande donc de réduire à 4 postes (2 P-4 et 2 P-3) les 10 postes dont le Secrétaire général propose la création et d'approuver la création de 6 postes (1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) au Bureau du Chef de la Police des Nations Unies.

Groupe de l'assistance électorale

35. Le Secrétaire général propose de créer un groupe de l'assistance électorale, qui serait doté de 26 nouveaux postes de temporaire, dont 6 recrutés sur le plan international et de 20 postes de Volontaires des Nations Unies, ventilés comme suit (A/65/727, par. 64 à 66) :

a) Un conseiller juridique (P-5) chargé de superviser le groupe, qui axera son activité sur le cadre juridique électorale, en particulier les plaintes, et renforcera les moyens consultatifs et juridiques du PNUD en fournissant une assistance technique à la Commission électorale nationale;

b) Un chef des opérations (P-4) qui coordonnera l'action des 20 Volontaires des Nations Unies dans les comtés, assurera la liaison avec l'équipe électorale du PNUD et fera office d'interlocuteur de la Mission pour ce qui est des questions électorales;

c) Un officier de liaison chargé des relations extérieures et de l'observation (P-3) qui aidera à coordonner les activités avec l'équipe électorale du PNUD et établira des projets de rapports à partir d'éléments d'information recueillis sur le terrain par les Volontaires des Nations Unies;

d) Des coordonnateurs régionaux (3 P-3), basés dans trois bureaux régionaux qui seront chargés de recenser et de coordonner les ressources dont dispose la MINUL pour appuyer les élections;

e) Des spécialistes des élections (20 Volontaires des Nations Unies) qui seront déployés à 19 endroits du pays, l'un d'entre eux contribuant aux activités d'information et de communication dans la capitale.

36. En ce qui concerne le poste de conseiller juridique principal dont la création est proposée, le Comité consultatif note à la lecture du budget que le PNUD sera l'organisme chef de file pour l'appui opérationnel et technique à la Commission électorale nationale et aux autres autorités nationales chargées de préparer les élections et de les mener à bien. Le Comité consultatif note aussi que le PNUD est également chargé de renforcer les capacités à long terme des institutions électorales libériennes. Il constate en outre que la Section des affaires juridiques de la MINUL comporte 4 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile). **Tenant compte du rôle de chef de file du PNUD en matière d'assistance électorale au Gouvernement libérien et du rôle d'appui logistique qui incombe à la MINUL, ainsi que des moyens juridiques dont dispose la Mission, le Comité recommande de ne pas approuver la création d'un poste de conseiller juridique principal de la classe P-5.**

37. S'agissant du poste d'officier de liaison chargé des relations extérieures et de l'observation (P-3) qu'il est proposé de créer, le Comité consultatif constate que le Bureau des communications et de l'information de la Mission comportera 64 postes en 2011/12 (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 5 agents du Service mobile, 3 agents recrutés sur le plan local, 3 agents recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies) (voir A/65/727, annexe II). **Le Comité estime que les fonctions attachées au poste d'officier de liaison chargé des relations extérieures et de l'observation pourraient être remplies en faisant appel aux moyens existants de la Mission et recommande donc de ne pas approuver la proposition tendant à créer un poste P-3 d'officier de liaison chargé des relations extérieures et de l'observation.**

38. S'agissant des 24 autres postes que le Secrétaire général propose de créer au Groupe de l'assistance électorale pendant l'exercice 2011/12, le Comité consultatif recommande d'approuver la création des postes de chef des opérations (P-4), de coordonnateur régional (3 P-3) et de spécialiste des élections (20 Volontaires des Nations Unies).

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars É.-U.)

<i>Montant alloué pour 2010/11</i>	<i>Montant proposé pour 2011-2012</i>	<i>Variation</i>
161 290 100	189 457 300	28 167 200

39. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élèvent à 189 457 300 dollars, dont 178 338 700 dollars pour le fonctionnement de la Mission et 11 118 600 dollars pour l'assistance électorale, soit une progression de 28 167 200 dollars (17,5 %) par rapport au montant alloué en 2010/11.

40. L'augmentation des dépenses opérationnelles s'explique principalement par un accroissement des besoins dans les domaines suivants :

a) Installations et infrastructures (15 362 100 dollars) : le principal facteur tient au programme de remplacement du matériel et des installations qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile et sont devenus obsolètes, notamment les bâtiments préfabriqués qui servent de logements aux militaires dans les campements, les groupes électrogènes et les pièces de rechange, les appareils d'épuration de l'eau et les climatiseurs. À cela s'ajoute une augmentation des dépenses au titre des services d'entretien pour vider les fosses septiques et les filtres à graisse, des services de réhabilitation, de désinfection, de restauration et d'entretien des puits artésiens, des services de construction, y compris ceux qui concernent la construction de 10 fours sur sept sites pour brûler les sols contaminés comme le veut la politique de l'Organisation, et de la réhabilitation de l'aéroport de Spriggs Payne compte tenu de l'augmentation du nombre de vols pendant la période électorale;

b) Transports aériens (12 525 400 dollars) : la variation tient essentiellement à la hausse du prix de location et d'exploitation de la flotte d'hélicoptères de la Mission par suite d'une augmentation du coût garanti aux termes des nouveaux contrats à compter de janvier 2010 et du coût des arrangements pris dans le cadre des lettres d'attribution concernant les hélicoptères militaires, associée à une hausse

de 17,2 % du prix du litre de carburant et d'une augmentation du nombre d'heures de vol dans le cadre des élections;

c) Transports terrestres (1 818 600 dollars) : la variation s'explique essentiellement par l'augmentation du prix du litre de carburant diesel (de 0,5719 dollar pour l'exercice 2010/11 à 0,6785 dollar pour l'exercice 2011/12) et par celle des dépenses en carburants et lubrifiants pour les transports occasionnés par les élections.

41. L'augmentation est en partie contrebalancée par une diminution des besoins dans les domaines suivants :

a) Services médicaux (1 877 700 dollars) : la variation tient à une diminution des dépenses au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents pour les hôpitaux de niveau II et III en raison de la réduction des effectifs de la Mission;

b) Communications (1 020 200 dollars) : la diminution s'explique par le fait que la Mission n'a utilisé ni des appareils de télécommunications à hautes fréquences ni des services de communications par réseaux commerciaux au titre du matériel de soutien logistique autonome, préférant avoir recours à un fournisseur d'accès à Internet libérien plutôt qu'à une connexion satellitaire à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour satisfaire de manière plus économique l'augmentation des besoins en services Internet. La baisse des dépenses est en partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires pour remplacer le matériel de communications devenu obsolète et pour se procurer les téléphones par satellite et les récepteurs GPS qui seront utilisés dans le cadre des élections.

42. Le Comité consultatif constate que d'après le projet de budget, la Commission électorale nationale aura peut-être besoin d'aide pour acheminer les fournitures et le matériel nécessaires pour le scrutin entre Monrovia et les bureaux de vote situés dans les neuf comtés et les 37 zones isolées inaccessibles par la route, puis pour les récupérer. La MINUL prévoit que les besoins en matière de transport aérien et terrestre augmenteront d'au moins 10 % de juillet à décembre 2011, avec des pics à 20 % au mois d'août et en octobre-novembre 2011 (A/65/727, par. 16). **Le Comité n'a pas d'objection à l'égard du crédit de 11 118 600 dollars demandé à la rubrique Dépenses opérationnelles au titre de l'assistance électorale pour 2011/12, mais compte qu'il sera utilisé judicieusement.**

43. **En ce qui concerne les dépenses opérationnelles liées au fonctionnement de la Mission pour 2011/12, le Comité consultatif estime que les ressources demandées devraient tenir compte du fait que la MINUL est désormais dans la phase de retrait. Il recommande donc de réduire de 10 % (17 833 870 dollars) les dépenses opérationnelles prévues au titre du fonctionnement de la Mission (178 338 700 dollars), compte non tenu du montant de 11 118 600 dollars demandé au titre de l'assistance électorale pour 2011/12 (voir par. 42 et 45 à 47).**

Programme de remplacement du matériel

44. Il est indiqué au paragraphe 113 du projet de budget que l'augmentation des dépenses prévues à la rubrique Installations et infrastructures tient principalement au programme de remplacement du matériel et des installations ayant dépassé leur durée d'utilisation et devenus obsolètes (voir aussi par. 40 a) du présent rapport). Le

Comité consultatif a également eu communication de renseignements plus détaillés concernant les achats prévus, à savoir :

- a) Des bâtiments préfabriqués (1 116 400 dollars, soit une augmentation de 83,4 %);
- b) Des groupes électrogènes (1 891 600 dollars, soit une augmentation de 33,1 %);
- c) Du matériel d'hébergement et des climatiseurs (1 598 300 dollars, soit une augmentation de 1 008 %);
- d) Des pièces de rechange et des fournitures (2 276 100 dollars, soit une augmentation de 29,2 %);
- e) Des services de construction (2 237 000 dollars, soit une augmentation de 620,9 %).

45. Le Comité consultatif estime que le programme de remplacement du matériel devrait pleinement tenir compte du fait que la MINUL est désormais dans la phase de retrait.

Transports aériens

46. Le Comité consultatif note qu'une augmentation de 9 553 500 dollars est proposée aux fins de la location et de l'exploitation de la flotte d'hélicoptères de la Mission en 2011/12 (voir aussi l'alinéa b) du paragraphe 40) et a demandé un complément d'information, y compris d'éventuelles mesures d'atténuation. Il a été informé que la procédure suivie concernant la location et l'exploitation d'un hélicoptère civil était strictement conforme aux dispositions régissant les invitations à soumissionner prévues dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. Dans l'ensemble, le coût de l'heure de vol pour l'exercice 2011/12 est inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent. En revanche, le coût de l'heure de vol des hélicoptères militaires de type Mi-24 mis à disposition de la Mission par un pays fournisseur de contingents dans le cadre d'une lettre d'attribution est passé de 1 650 dollars en février 2004 à 3 350 dollars en février 2010, tandis que celui des hélicoptères militaires de type Mi-8MT passait de 2 400 à 2 350 dollars.

47. Le Comité consultatif a également été informé que la Mission ne cessait de revoir son concept d'opération et les besoins de la force, en coordination avec le Siège. Elle avait ainsi ramené sa flotte d'hélicoptères Mi-24 de 6 à 3 appareils en février 2010. Le Comité a été avisé qu'en raison de la nature spécialisée des hélicoptères d'attaque Mi-24, la Mission ne pourrait envisager de les remplacer par un autre type d'appareil que si la sécurité s'améliorait dans le pays. S'agissant des hélicoptères militaires et civils de type Mi-8MT, la Mission avait déjà pris des mesures d'économie chaque fois que possible, conformément aux règles et réglementations des opérateurs et aux consignes du Département de l'appui aux missions. **Le Comité consultatif compte que la Mission continuera à prendre des mesures d'économie en ce qui concerne ses activités opérationnelles.**

Bureau régional de coordination de la sécurité aérienne

48. Le Secrétaire général a indiqué que les missions déployées en Afrique de l'Ouest mettaient en place un bureau régional de coordination de la sécurité aérienne qui serait initialement géré par les spécialistes de la sécurité aérienne de la MINUL, à partir de l'exercice 2010/11 (A/65/727, par. 33). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le bureau avait été créé en avril 2010 par une directive signée par le Directeur de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions. L'objet de la directive est de rassembler et de disposer de moyens efficaces de contrôle de la sécurité aérienne afin de réduire les risques et de mieux faire prendre conscience des questions de sécurité et des procédures de sécurité dans les quatre missions opérant dans la région : la MINUL, l'ONUCI, le BINUCSIL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Le chef du bureau régional rend compte au Directeur de l'appui à la Mission en ce qui concerne les questions administratives et au Directeur de la Division du soutien logistique pour ce qui est des opérations.

Questions diverses

Coordination des équipes de pays et intégration des organismes des Nations Unies

49. On trouvera des renseignements sur les partenariats, la coordination des équipes de pays et les missions intégrées dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/65/727, par. 34 et 35) et dans son rapport périodique au Conseil de sécurité (S/2011/72, par. 52 et 53). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les structures et mécanismes de coordination existant dans le pays étaient les suivants :

a) Le groupe de la planification stratégique mis sur pied en 2007 était le principal organe d'examen des politiques internes et externes clefs et des questions stratégiques, et le principal mécanisme de contrôle et d'encadrement de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général, il se compose des représentants de l'équipe de pays;

b) L'équipe de pays des Nations Unies regroupe 16 organismes, fonds et programmes ainsi que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Elle se réunit deux fois par semaine, sous la présidence du Coordonnateur résident et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance, pour examiner les questions de gestion et prendre des décisions à leur sujet;

c) Créée en 2007, l'équipe de programmation interinstitutions joue un rôle consultatif auprès de l'équipe de pays sur les questions de programmation et s'intéresse principalement aux activités d'harmonisation opérationnelle;

d) Un comité de pilotage tripartite formule des orientations quant à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » lancée par l'ONU au Libéria en octobre 2010 à la demande du Gouvernement. Il se compose de représentants du Gouvernement, de l'ONU et des partenaires de développement (voir aussi S/2011/72, par. 52). Le Secrétaire général a indiqué que l'initiative « Unis dans l'action » fournirait un cadre stratégique et opérationnel permettant d'accroître la portée collective et la transparence des activités des organismes des Nations Unies, tout en augmentant l'implication du Gouvernement (A/65/727, par. 34 et 35).

50. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le principal objectif de l'initiative « Unis dans l'action » était de prendre en considération les priorités nationales d'une façon plus globale, plus cohérente et plus efficace et d'accroître la portée collective des activités menées par les organismes des Nations Unies. Le Comité note que l'Assemblée générale a encouragé le Secrétaire général à donner suite aux modalités proposées pour la mise en place d'un mécanisme indépendant de l'évaluation des enseignements tirés des projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » couvrant tous les aspects de l'initiative, et attendait avec intérêt les conclusions qui lui seraient présentées à sa soixante-sixième session (résolution 64/289, par. 21). Il note également que le Secrétaire général a donné suite à cette demande en nommant neuf experts, à l'issue de consultations avec les États Membres, comme membres du Groupe de l'encadrement des évaluations aux fins de l'évaluation indépendante des enseignements tirés des projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » (A/65/737, par. 1). **Étant donné que le Libéria est le premier pays dans lequel opère une mission de maintien de la paix à mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action », le Comité consultatif estime que l'Assemblée générale devrait être informée des incidences de cette initiative sur la MINUL en temps utile.**

Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

51. Un récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes figure dans le projet de budget (Sect. V.C). Le Comité consultatif a également souhaité connaître les réponses de la Mission aux recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes au chapitre II de son rapport A/65/5 (Vol. II). S'agissant des dommages-intérêts fixés contractuellement, le Comité des commissaires aux comptes a noté qu'à la MINUL, il revenait à l'utilisateur final de saisir la Section des achats en cas de retard dans la réception des marchandises et de l'informer de la nécessité de réclamer des dommages-intérêts. Pourtant, il y avait eu 10 cas, représentant une valeur de 29 959 dollars, dans lesquels la Mission n'avait pas réclamé de dommages-intérêts (ibid., par. 196). Ayant demandé un complément d'information, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait révisé son mécanisme de suivi des retards dans les livraisons, activité qui était désormais menée à bien tous les jours par le fonctionnaire responsable des expéditions à la Section des achats. La Section avait également mis au point des directives générales concernant le versement de dommages-intérêts en cas de retard dans la livraison de biens et de services.

V. Conclusions

52. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/65/620). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 19 169 200 dollars correspondant au solde inutilisé et celui de 13 606 400 dollars correspondant à d'autres recettes et ajustements soient portés au crédit des États Membres.**

53. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/65/727). **Le Comité consultatif recommande que si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2011, l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 510 073 230 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et d'un montant de 12 155 900 dollars aux fins de l'assistance électorale.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/620)
 - Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/727)
 - Vingt-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/72)
 - Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II)
 - Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/65/743)
 - Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et sur le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/660/Add.9)
 - Résolutions 63/296 et 64/280 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
 - Résolutions 1509 (2003), 1626 (2005), 1938 (2010) et 1971 (2011) du Conseil de sécurité
-

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Mission des Nations Unies au Libéria : exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis; chiffres arrondis)

	<i>1^{er} juillet 2010-31 mars 2011</i>			<i>1^{er} avril-30 juin 2011 : dépenses prévues</i>			<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	6 996,7	5 598,3	1 398,4	1 868,7	7 467,0	(470,3)	(6,7) Le taux de vacance de postes moyen est estimé à 1,5 %, alors qu'un taux de 5 % avait été prévu au budget.
Contingents	186 241,6	107 411,8	78 829,8	75 484,9	182 896,7	3 344,9	1,8 Les effectifs militaires ont diminué du fait du rapatriement des 150 gardes militaires affectés au Tribunal spécial pour la Sierra Leone en mars 2011, le déploiement du matériel appartenant aux contingents a pris du retard et du matériel appartenant aux contingents était inutilisable.
Police des Nations Unies	26 295,2	19 139,4	7 155,8	7 644,4	26 783,8	(488,6)	(1,9) Le taux de vacance de postes moyen est estimé à 4 %, alors qu'un taux de 5 % avait été prévu au budget.
Unités de police constituées	19 379,8	10 102,5	9 277,3	8 693,6	18 796,1	583,7	3,0 Du matériel appartenant aux contingents n'a pas été déployé.
Total partiel	238 913,3	142 252,0	96 661,3	93 691,6	235 943,6	2 969,7	1,2

	<i>1^{er} juillet 2010-31 mars 2011</i>			<i>1^{er} avril-30 juin 2011 : dépenses prévues</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	92 674,6	59 282,1	33 392,5	27 530,5	86 812,6	5 862,0	6,3	La prime de risque a cessé d'être versée dans la zone de la Mission à compter du 1 ^{er} septembre 2010 et les estimations concernant le taux de vacance de postes moyen (18,3 % pour les 9 premiers mois de l'exercice) sont plus élevées que celles prévues au budget (15 %).
Personnel recruté sur le plan national	18 381,5	12 059,4	6 322,1	4 277,1	16 336,5	2 045,0	11,1	La prime de risque a cessé d'être versée dans la zone de la Mission à compter du 1 ^{er} septembre 2010.
Volontaires des Nations Unies	12 265,0	7 982,3	4 282,7	2 826,7	10 809,0	1 456,0	11,9	La prime de risque a cessé d'être versée dans la zone de la Mission à compter du 1 ^{er} septembre 2010 et le taux de vacance de postes devrait être plus élevé que celui prévu au budget.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	475,5	293,1	182,4	170,3	463,4	12,1	2,5	
Total partiel	123 796,6	79 616,9	44 179,7	34 804,6	114 421,5	9 375,1	7,6	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	1 663,1	705,4	957,7	902,1	1 607,5	55,6	3,3	Les estimations concernant les taux de vacance de postes (7 %) sont plus élevées que celles prévues au budget (5 %) et les frais de transport aérien liés au déploiement et au rapatriement sont moins élevés que prévu puisque la plupart des spécialistes des questions pénitentiaires sont originaires de pays voisins.

	<i>1^{er} juillet 2010-31 mars 2011</i>			<i>1^{er} avril-30 juin 2011 : dépenses prévues</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	1 295,0	278,0	1 017,0	1 017,0	1 295,0	–	–	
Voyages	2 709,2	1 319,7	1 389,5	1 394,9	2 714,6	(5,4)	(0,2)	
Installations et infrastructures	46 350,6	30 921,6	15 429,0	16 704,3	47 625,9	(1 275,3)	(2,8)	Pendant la première moitié de l'exercice, le prix effectif moyen du carburant diesel (0,696 dollar le litre) a été plus élevé que celui prévu au budget (0,5719 dollar le litre).
Transports terrestres	11 037,5	6 717,6	4 319,9	5 249,9	11 967,5	(930,0)	(8,4)	Pendant la première moitié de l'exercice, le prix effectif moyen du carburant diesel (0,696 dollar le litre) a été plus élevé que celui prévu au budget (0,5719 dollar le litre).
Transports aériens	60 236,5	58 611,0	1 625,5	6 349,6	64 960,6	(4 724,1)	(7,8)	Pendant la première moitié de l'exercice, le prix effectif moyen du carburant d'aviation (0,839 dollar le litre) a été plus élevé que celui prévu au budget (0,706 dollar le litre) et le coût de la location et de l'exploitation de la flotte aérienne de la Mission prévu dans le nouveau contrat a augmenté.
Transports maritimes ou fluviaux	3 075,0	2 927,0	148,0	150,5	3 077,5	(2,5)	(0,1)	
Communications	13 959,6	7 725,5	6 234,1	4 267,9	11 993,4	1 966,2	14,1	Un certain nombre de contingents ne sont pas totalement autonomes en ce qui concerne le soutien logistique.
Informatique	3 900,7	3 435,7	465,0	652,4	4 088,1	(187,4)	(4,8)	

	<i>1^{er} juillet 2010-31 mars 2011</i>			<i>1^{er} avril-30 juin 2011 : dépenses prévues</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
Services médicaux	10 454,2	5 185,0	5 269,2	2 400,1	7 585,1	2 869,1	27,4	Un certain nombre de contingents ne sont pas totalement autonomes en ce qui concerne le soutien logistique.
Matériel spécial	2 180,8	1 460,0	720,8	638,8	2 098,8	82,0	3,8	Un certain nombre de contingents ne sont pas totalement autonomes en ce qui concerne le soutien logistique.
Fournitures, services et matériel divers	3 427,9	2 241,8	1 186,1	1 864,4	4 106,2	(678,3)	(19,8)	Des dépenses inattendues ont été engagées aux fins de l'expédition de matériel du génie et de véhicules en provenance d'autres missions, notamment de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.
Projets à effet rapide	1 000,0	577,5	422,5	422,5	1 000,0	-	-	
Total partiel	161 290,1	122 105,8	39 184,3	42 014,4	164 120,2	(2 830,1)	(1,8)	
Total brut	524 000,0	343 974,7	180 025,3	170 510,6	514 485,3	9 514,7	1,8	
Recettes provenant des contributions du personnel	12 805,2	8 767,2	4 038,0	2 984,1	11 751,3	1 053,9	8,2	
Total net	511 194,8	335 207,5	175 987,3	167 526,5	502 734,0	8 460,8	1,7	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	39,6	22,0	13,2	52,8	-	-	
Total	524 052,8	344 014,3	180 047,3	170 523,8	514 538,1	9 514,7	1,8	

Annexe II

**Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs
proposées pour la MINUL (exercice allant du 1^{er} juillet 2011
au 30 juin 2012)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
	+1	P-5	Transfert d'un poste de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration au Centre d'opérations civilo-militaires (poste de chef)
	+1	P-4	Transfert d'un poste de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration au Centre d'opérations civilo-militaires (poste de chef adjoint)
	+1	P-4	Transfert d'un poste de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (poste de chef adjoint)
Composante 1 : secteur de la sécurité			
Bureau du commandant de la Force			
	-1	SSG	Poste du commandant de la Force reclassé à D-2
	+1	D-2	Reclassement du poste de Sous-Secrétaire général précédemment occupé par le commandant de la Force
	-1	D-2	Poste du commandant adjoint de la Force reclassé à D-1
	+1	D-1	Reclassement du poste D-2 de commandant adjoint de la Force
Bureau du chef de la Police des Nations Unies			
	+1	P-5	Création d'un poste de conseiller pour la réforme de la police
	+1	P-4	Création d'un poste de conseiller pour les questions de frontières et d'immigration
	+1	P-4	Création d'un poste de responsable des programmes de la police
	+1	P-4	Création d'un poste de spécialiste de la formation de la police
	+1	P-4	Création d'un poste de fonctionnaire des finances et du budget
	+1	P-4	Création d'un poste de conseiller en procédures pénales
	+1	P-3	Création d'un poste de spécialiste des ressources humaines
	+1	P-3	Création d'un poste de fonctionnaire de l'information

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	P-3	Création d'un poste de spécialiste de la logistique
	+1	P-3	Création d'un poste de spécialiste des technologies de l'information et des communications
Composante 2 : consolidation de la paix			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur de l'action humanitaire			
	+1	P-4	Transfert d'un poste du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (conseiller spécial)
	+1	P-4	Transfert d'un poste du Centre mixte des opérations logistiques (assistant spécial)
	-1	P-3	Transfert d'un poste au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
Section de la planification et des orientations politiques			
	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif)
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration			
	-1	P-5	Transfert d'un poste au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-2	P-4	Transfert de postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
Section des affaires civiles			
	-1	SM	Transfert d'un poste d'assistant administratif au Bureau de la communication et de l'information
Groupe de l'assistance électorale			
	+1	P-5	Création d'un emploi de temporaire réservé à un conseiller juridique principal
	+1	P-4	Création d'un emploi de temporaire réservé au chef des opérations
	+1	P-3	Création d'un emploi de temporaire réservé à un agent chargé des relations extérieures et de la liaison avec les observateurs
	+3	P-3	Création d'emplois de temporaire réservés à des coordonnateurs régionaux
	+20	VNU	Création d'emplois de temporaire réservés à des spécialistes des élections

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 3 : état de droit			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Section des droits de l'homme et de la protection	+1	AN	Reclassement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des droits de l'homme)
	-1	GN	Reclassement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national
Composante 4 : appui			
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	-1	P-4	Transfert d'un poste au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire
	+1	P-3	Cession d'un poste par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire (spécialiste de l'appréciation du comportement professionnel)
Bureaux régionaux	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration
	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif)
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Bureau de la communication et de l'information	+1	SM	Cession d'un poste par la Section des affaires civiles (assistant administratif)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureau du Chef des services administratifs			
	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif)
	+1	SM	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Section des finances			
	-2	SM	Transformation de postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants financiers)
	+2	SM	Création de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de postes d'agent du Service mobile
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant financier
Gestion des ressources humaines			
	-1	SM	Suppression d'un poste de spécialiste des ressources humaines
Section de la gestion du matériel			
	-1	P-2	Suppression d'un poste de fonctionnaire adjoint chargé de la réception et de l'inspection
	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant chargé des réclamations)
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Section des achats			
	-2	SM	Transformation de postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants aux achats)
	+2	GN	Création de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de postes d'agent du Service mobile
Centre mixte des opérations logistiques			
	-1	P-4	Transfert d'un poste au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section du contrôle des mouvements			
	-3	SM	Transformation de postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants au contrôle des mouvements)
	+3	GN	Création de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de postes d'agent du Service mobile
Section du génie			
	-1	P-2	Suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration
	-1	SM	Suppression d'un poste d'électricien
	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national [assistant (gestion des installations)]
	+1	GN	Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Section des communications et de l'informatique			
	-2	P-2	Suppression d'un poste de spécialiste en technologies de l'information
	-3	SM	Transformation de postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 assistants informaticiens et 1 technicien des services téléphoniques)
	+3	GN	Création de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de postes d'agent du Service mobile
Section du transport			
	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé des transports
	-3	SM	Transformation de postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 assistants chargés des transports et 1 mécanicien auto)
	+3	GN	Création de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de postes d'agent du Service mobile
Section des approvisionnements			
	-3	SM	Transformation de postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 assistants (stocks et fournitures) et 1 assistant chargé de la gestion des marchés)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+3	GN	Création de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de postes d'agent du Service mobile
Section de la sécurité			
	-1	SM	Suppression d'un poste d'opérateur radio
Total			
Personnel recruté sur le plan international	-22		
Personnel recruté sur le plan national	+22		
Volontaires des Nations Unies	+20		
Emplois de temporaire (personnel temporaire autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	+6		

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national.